MAI 2025 - N°34

LE JOURNAL DU MARAIS

L'ACTUALITÉ DU MARAIS DE SAÔNE

ÉDITO

Ludovic FAGAUT

Président du Syndicat mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier
Vice-Président du Département du Doubs

C'est avec grand plaisir que nous vous invitons à la grande fête du Marais de Saône, qui se tiendra le samedi 14 juin à la salle des fêtes de Gennes, de 10h à 18h. Le programme, riche et varié, vous est présenté en page 3, prenez le temps de le découvrir !

Depuis la parution du dernier Journal du Marais, de nombreuses actions ont été mises en œuvre par le Syndicat, conformément au plan de gestion 2021-2030. Pour rappel, nous exerçons une part de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) sur 14 communes, couvrant le bassin versant de la source d'Arcier. La préservation de l'alimentation de cette source, tant en qualité qu'en quantité d'eau, constitue un enjeu majeur, puisqu'elle alimente en eau potable plus de 40 000 bisontins quotidiennement.

Par ailleurs, nous poursuivons également nos missions de préservation de la biodiversité liée au marais de Saône, Espace Naturel Sensible, un site abritant des biotopes remarquables ainsi que des espèces emblématiques et menacées. Le volet sensibilisation, destiné tant aux écoles qu'au grand public, s'articule, entre autres, autour de sentiers pédagogiques, de visites guidées et de permanences au chalet d'accueil. Vous découvrirez quelques-unes de nos dernières actions à travers ce journal N°34.

QUELQUES INFORMATIONS

L'ESSENTIEL DE CE QU'IL S'EST PASSÉ ENTRE 2024 & 2025

ÉTUDE DE SÉCURISATION DE LA RN57

La RN57 sur le secteur du marais de Saône présente une zone noire vis-à-vis du risque sur la ressource en eau et l'alimentation en eau potable. En effet, aucun assainissement ne permet de contenir une éventuelle pollution accidentelle. Ainsi, le Syndicat demande depuis de nombreuses années des travaux de sécurisation de ce secteur. De plus, de nombreuses collisions faune (notamment lynx) entre l'Hôpital-du-Grosbois et Morre sont constatées. La Direction Interdépartementale des Routes de l'Est, en lien avec le Syndicat, a convié les acteurs locaux afin d'échanger pour enrichir l'étude de faisabilité. Les résultats de l'étude seront connus prochainement.

LES 5 MARES FORESTIÈRES DE 2018

Pour préserver les amphibiens et particulièrement le Triton crêté et le Triton ponctué, le Syndicat a réalisé un réseau de mares forestières en 2018. Le but ? Enrayer la discontinuité constatée pour redonner à ces espèces la possibilité de se développer. L'équipe du Syndicat a entretenu l'accès à ces mares forestières et a réalisé des suivis d'ADN environnemental afin de connaitre les espèces qui ont colonisé les lieux. Résultats à venir ! Chaque année, plusieurs suivis sur les espèces du marais sont mis en place.

FILETS À AMPHIBIENS

Sur le secteur de la Vèze, les filets permettant d'éviter l'écrasement des amphibiens lors du franchissement sur route pour les conduire vers un passage souterrain sécurisé, a été réparé par le Syndicat suite à des dégradations involontaires.

ÉTUDE POUR L'AÉRODROME DE LA VÈZE

Dans le cadre de l'aménagement de la bande de roulement, le Syndicat de l'aérodrome de Besançon- La Vèze a missionné le Syndicat du marais pour identifier la surface de zones humides impactée par le futur projet d'aménagement.

Le Syndicat accompagne également l'aérodrome dans son projet de conversion de forêts en prairies humides sur la zone de servitude aéronautique.

SUIVI QUALITÉ DE L'EAU

Le suivi de la qualité de l'eau par le Syndicat continue avec une dizaine de prélèvements en 2024, qui seront renouvelés en 2025. Ils se font sur le marais de Saône en lien avec la source d'Arcier et l'eau potable mais également étendu sur d'autres cours d'eau du territoire (Gour, Vaizot, Mercureaux...). Les résultats seront compilés par la suite afin de connaître l'évolution des pesticides, PCB et nitrates présents dans l'eau de surface.

Éditeur : Syndicat mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier
Conception / réalisation : Agence Cadcom - www.cadcom-studio.fr

Crédits photos : Syndicat mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier (hors mention d'auteur).
Photo de couverture : © Clément NÉRON, les chevaux Connemara du marais de Saône

Impression : EST IMPRIM
Tirages : 8 300 exemplaires

INVITATION

Fête du Marais de Saône

Le programme de la journée

- Vernissage et exposition des cavités souterraines (10h30)
- Mot de bienvenue et verre de l'amitié (12h)
- Spectacles équestres (11h15 / 16h30, gratuit)
- Conférences (accès libre)
  - « Et au milieu coulait une rivière » par l'association Synusie Eau (13h30)
  - « Jardinage au naturel » par Roland Motte (15h)
- Balades en calèches (départs très réguliers entre 14h30 et 17h30, gratuit)
- Jeux en bois
- Concerts Trio Joke (12h30 / 17h, gratuit)
- Ateliers dessins animaliers (10h45 / 14h / 15h30, 10€/pers.)
- Visites naturalistes par la LPO BFC (14h / 15h30 - inscription obligatoire, gratuit : franche-comte@lpo.fr)

Les animations 52 exposants

- Stands associatifs et collectivités
- Marché de producteurs & d'artisanat local
- Restauration sur place
  - Camions restaurants : burgers, pizzas, tartines, glaces, skyr (produits locaux)
  - Buvettes et crêpes

Samedi 14 Juin 2025 | Salle des fêtes de Gennes

LES ÉLUS & L'ÉQUIPE DU SYNDICAT

Pour rappel, depuis 2020 le Syndicat est compétant sur 14 communes (cf. page 12), les 3 collectivités membres du Syndicat sont la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole (GBM), la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD) et le Conseil Départemental du Doubs (CD25). C'est 11 élus qui sont désignés pour représenter leur collectivité, parmi ceux-ci, 3 élus forment le bureau :

Ludovic FAGAUT
Président (1er VP du Département du Doubs)

Jean-Michel CAYUELA
1er Vice-Président (Maire de Morre et conseiller communautaire à GBM)

Jean-Marie ISABEY
2ème Vice-Président (1er adjoint au Maire de Bouclans et délégué communautaire à la CCPHD)

CONCERNANT L'ÉQUIPE DU SYNDICAT, ELLE A CONNU DE NOMBREUX CHANGEMENTS EN 2024 ET 2025 :

Tout d'abord, le départ d'Alexandre BENOIT-GONIN en mai 2024, après huit années passées à la Direction, pour relever de nouveaux défis au sein d'une autre collectivité.
S'en est suivie une fin d'année difficile pour les collaborateurs, qui ont perdu Daphné SILVESTRE, secrétaire comptable de longue date... Elle aura œuvré durant près de 12 années au sein du Syndicat. Le Syndicat souhaite saluer tout leur travail accompli durant ces nombreuses années.
Malgré tout, le Syndicat s'est restructuré en recrutant une personne à ce poste. C'est accompagné de son vélo que Géraldine KISSEL, originaire de La Vèze, a accepté le poste de secrétaire-comptable. Elle partagera son temps avec la mairie de Fontain. Depuis mars 2025, une douce voix répond aux appels.
Nous sommes également ravis d'accueillir Clément NÉRON en service civique. Passionné par la nature et la biodiversité, il a rejoint l'équipe pour contribuer à l'organisation de la Fête du marais, mais aussi à l'animation nature et à la communication sur les réseaux sociaux.

DU NOUVEAU CONCERNANT LES SUBVENTIONS AVEC LE 12ÈME PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU, PERMETTANT UN FUTUR RECRUTEMENT :

Des nouveautés concernant les subventions de partenaires ont permis de mettre en place une offre d'emploi en accroissement temporaire d'activité pour une durée de 8 mois à temps plein. En effet, le 12-ème programme de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) 2025-2030 permet des dispositions d'aides : à des taux très avantageux pouvant aller jusqu'à 70% voire 80 % selon les actions. Des subventions complémentaires ont également été trouvées du coté de Natura 2000. Ainsi, Marion MATHY, ancienne stagiaire du Syndicat, rejoindra l'équipe en juin 2025 en tant qu'animatrice foncière et nature, elle pourra actualiser la stratégie foncière nécessaire à la mise en place des projets de préservation et de restauration sur le territoire.

L'ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE DU SYNDICAT

Adrien DUCOULOUX
Directeur et missions eaux (35h)

Arielle DELAFOY
Chargée de mission milieux naturels (35h)

Marion MATHY
Animatrice foncier & nature (35h)
06/2025 → 02/2026

Géraldine KISSEL
Secrétaire comptable (15h)

Christophe PERRETANT
Agent technique intérimaire (6h à 12h)

Clément NÉRON
Service civique (24h)
11/2024 → 08/2025

ENTRETIEN AVEC

ADRIEN DUCOULOUX

Nouveau Directeur du Syndicat

D'OÙ VIENS-TU ? ES-TU UN ENFANT DU PAYS ?

Je suis originaire de Saône. Je me souviens encore des sorties scolaires au collège, où nous partions à la rencontre des gestionnaires du Syndicat de l'époque. Ces moments m'ont marqué et ont peut-être semé les premières graines de ma vocation pour la préservation de ces milieux uniques aux enjeux majeurs.

QUEL EST TON PARCOURS ?

J'ai effectué mon parcours universitaire à l'Université de Franche-Comté des Sciences et Techniques à Besançon, où j'ai obtenu une licence en biologie, suivie d'un master Sciences de l'eau, avec une spécialisation sur les systèmes aquatiques et leurs bassins versants.
En 2017, j'ai eu l'opportunité de réaliser un stage au sein du Syndicat du marais de Saône, sous la direction d'Alexandre BENOIT-GONIN. Cette expérience marquante a définitivement confirmé ma vocation.
Après l'obtention de mon diplôme, j'ai piloté pendant plus de quatre années des projets liés aux milieux aquatiques et aux zones humides, d'abord pour l'EPAGE Doubs Dessoubre, puis pour l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue. Fort de cette expérience, je me sentais prêt à relever ce nouveau défi au sein du Syndicat.

POURQUOI L'EAU ?

L'eau est synonyme de vie. En effet, elle représente une ressource d'une importance capitale, d'autant plus face au changement climatique en cours, qui risque de fragiliser les ressources pour les populations humaines et pour la biodiversité.

HOMME DE TERRAIN OU DE BUREAU ?

Les deux ! Je pense qu'un bon projet repose sur une connaissance approfondie du terrain. Chaque projet doit être conçu en fonction du contexte local pour garantir sa pertinence et son efficacité.

RESTAURER

Le marais de Saône a connu depuis longtemps, notamment durant les années 1950 et 1960, des dégradations hydrauliques importantes avec la création de drains, la recalibration et la rectification des cours d'eau en ligne droite puis le curage de ceux-ci. Cela a ainsi créé un vaste réseau de drainage. Ces pratiques d'assèchement du marais appartiennent désormais au passé, leurs conséquences s'avérant particulièrement néfastes pour la ressource en eau et la biodiversité.

Les eaux du bassin versant en gestion par le Syndicat s'infiltrent dans le sous-sol par des failles (karst) pour arriver à la source d'Arcier. Cette eau est ensuite captée pour alimenter quotidiennement plus de 40 000 Bisontins en eau potable, l'enjeu y est donc majeur.

Afin de poursuivre les objectifs de préservation et de restauration des milieux aquatiques et humides, le Syndicat a engagé des travaux sur un tronçon dégradé du ruisseau du Pontot sur la commune de Morre. La parcelle concernée appartient au Syndicat mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze, elle est utilisée par l'école de parachutisme comme zone d'atterrissage. Ainsi, des compromis ont donc dû être trouvés, avec par exemple, la modification du lieu du futur lit du cours d'eau afin de garantir la sécurité des parachutistes. Le lit sinueux historique du Pontot (avant rectification), n'a donc pas pu être repris.

De plus, la présence, sur ce tronçon rectifié d'une espèce protégée, l'Agrion de Mercure, a obligé à la mise en place d'un certain nombre de précaution vis-à-vis du tracé existant. Cette présence, pourrait s'expliquer par la gestion des écoulements à l'aval proche du Pontot permettant de remonter le niveau du ruisseau du Marais et de pérenniser un cours d'eau où la population d'Agrion a pu trouver un nouvel habitat favorable.

Pontot rectifié avant restauration

Agrion de Mercure

Initiation du projet
→ Contact des usagers et des services

2016 - 2017

2017 - 2019
→ Proposition de scénarios
→ Ajustement avec les services d'état

→ Présentation des résultats des études
→ Rejet du projet par l'école de parachutisme
→ Réunion de concertation
→ Proposition d'une nouvelle version du projet

2019 - 2020

2020 - 2022
→ Validation par l'ensemble des partenaires
→ Consultation des entreprises
→ Dossier loi sur l'eau
(8 versions nécessaires)

Travaux de restauration

Automne 2022

Décembre 2023
Derniers ajustements sur le cours d'eau

Projet terminé

Janvier 2024

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DES TRAVAUX DE RESTAURATION SONT LES SUIVANTES :

- Redonner au cours d'eau une forme naturelle et sinueuse pour favoriser la vie aquatique avec une diversification du lit pour une meilleure qualité écologique.
- Améliorer la connexion du cours d'eau avec ses berges et limiter l'enfoncement du lit du cours d'eau, ainsi qu'augmenter la hauteur de sa nappe d'accompagnement (stock d'eau utile pour redistribuer l'eau lors de périodes sèches).
- Augmenter la biodiversité de la zone humide adjacente.

Les travaux ont consisté à recréer un nouveau lit sinueux, semblable à son état naturel, sur 265 mètres linéaires selon les photos ci-dessous.

L'ancien lit rectiligne a été conservé pour sauvegarder l'Agrion de Mercure présente, un bouchon en aval a été mis en place pour neutraliser l'effet drain de cette portion. À terme, il peut être envisagé que l'ancien lit (rectiligne) du Pontot se colmate naturellement sans que cela ne porte préjudice à cette espèce.

Nouveau lit,
phase travaux

2,5 ans après,
le végétation recolonise

Pose d'un pont en bois
pour le franchissement

MAÎTRE D'OUVRAGE ET D'ŒUVRE DES TRAVAUX :

Le Syndicat mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier

ETUDES PRÉALABLES ET DIMENSIONNEMENT DU PROJET

Le cabinet Reilé

COÛT DE LA PHASE TRAVAUX (HORS ÉTUDES)

42 000 € TTC dont 50 % de subvention par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

COÛT DU PONT EN BOIS

7 500 € TTC

ENTREPRISE RÉALISANT LES TRAVAUX

Jura Natura Services (JNS)

→ Les prochaines étapes consisteront à suivre l'évolution du site et continuer la restauration sur d'autres milieux aquatiques en gestion par le syndicat. Il y a, par exemple, une étude en cours pour la neutralisation des drains à l'échelle du marais de Saône et du diagnostic écologique du ruisseau des Mercureaux sur la commune de Fontain.

PRÉSERVER

MIEUX CONNAITRE POUR BIEN PROTÉGER

→ Suivi d'espèces patrimoniales et d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) avec arrachage avec le CDEI

L'apparition d'EEE est un indicateur de dysfonctionnement de l'écosystème. En étudiant l'écologie de ces espèces nous arrivons à cibler la cause de ce dysfonctionnement.
Ici, l'enjeu est d'agir sur la cause. Cette gestion implique un temps de latence durant lequel l'écosystème doit s'adapter.

Les zones humides jouent un rôle primordial dans la qualité de la ressource en eau. La qualité des milieux naturels favorise l'épuration de l'eau qui y transite. Le développement important de certaines espèces est défavorable à l'action d'épuration des eaux. C'est pourquoi, une gestion doit être mise en place pour maintenir et/ou restaurer ce rôle.

- Arrachage/fauche EEE

Selon l'espèce sur laquelle il est nécessaire d'agir, la technique va être différente et spécifique. Sur le marais, deux méthodes sont privilégiées l'arrachage manuel et la fauche.
La première consiste à agir sur la partie souterraine de l'individu. L'arrachage doit être réalisé avant la floraison pour limiter la propagation des graines lors de la manipulation de l'individu. Une plante est capable de se refixer par les racines malgré un déracinement. Les individus arrachés sont extraits du site naturel pour limiter la repousse.
La deuxième technique, la fauche, consiste à agir sur la partie aérienne. La coupe de la tige avant la floraison pour limiter la propagation par les graines. De plus, une coupe avant floraison fatigue l'individu qui, à terme, va péricliter.

- Suivis EEE

Sur le marais, les 50 stations de 8 espèces exotiques envahissantes sont suivies tous les 2 ans. Cette étude permet d'évaluer le développement des espèces envahissantes ainsi que l'efficacité des actions de gestion.

FOCUS SUR ...

RENCONTRE AVEC UN JOLI MUSCARDIN !

Au détour d'un chantier, ce petit rongeur qui est un professionnel de la discrétion s'est montré. Actif la nuit, la journée, il s'installe dans son nid fait de feuilles, brindilles.

LE POINT DE VUE DE L'EXPERT

ARIELLE, CHARGÉE DE MISSION « MILIEUX NATURELS »

La gestion des EEE est une ambivalence entre « agir » ou « ne PAS agir » directement sur les EEE. L'apparition d'EEE est un indicateur de dysfonctionnement de l'écosystème. En étudiant l'écologie de ces espèces nous arrivons à cibler la cause de ce dysfonctionnement.
Ici, l'enjeu est d'agir sur la cause. Cette gestion implique un temps de latence durant lequel l'écosystème doit s'adapter.

MIEUX CONNAITRE POUR BIEN PROTÉGER

→ Techniques d'entretien

En l'absence d'un entretien régulier, les arbustes tendent à se développer dans les prairies du marais. Pour cause de cette évolution, la présence d'aménagement asséchant le site.
La fauche couplée au pâturage permet de limiter le développement des ligneux en attendant de réhabiliter le fonctionnement hydraulique.

GESTION DIFFÉRENCIÉE

L'action d'un engin mécanique impacte les sols et le vivant. Afin de limiter l'impact, le choix du Syndicat s'est porté sur une fauche différentiée. Seule une partie de la prairie est entretenue, les bandes non fauchées sont en brun sur la photo.

La fauche par bandes permet de gérer de façon extensive les refus de pâturage toute en maintenant des zones refuges pour la faune.

LE PÂTURAGE TOURNANT

Les surfaces pastorales mises à disposition sur le marais abritent des habitats à forts enjeux hydrauliques et écologiques. Sur ces secteurs, un pâturage tournant est mis en place.

Cette pratique permet d'assurer la régénération des espèces végétales et laisser la faune présente effectuer son cycle de reproduction sans être perturbée par la présence du bétail. Le pâturage tournant permet également de fragmenter dans le temps de présence du troupeau pour pouvoir conserver la ressource alimentaire suffisante à long terme.

Cette pratique n'est pas une obligation. Néanmoins, il favorise de manière générale la biodiversité des milieux et limite les infestations par des parasites.

-8% DE SURFACE

RECOUVERTE PAR LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)

© David DÉSENCLOS

SENSIBILISATION ET VALORISATION

MISE EN PLACE D'UNE AIRE TERRESTRE ÉDUCATIVE

2 classes du collège de Saône se sont lancées dans un programme d'Aire Terrestre Éducative porté par l'OFB. L'objectif est d'amener les élèves à prendre conscience de l'état de la biodiversité et d'être acteurs dans l'aménagement de certains espaces verts. Le Syndicat a aménagé un espace en face des mares pédagogiques pour que les collégiens puissent en prendre possession pour leur travail.

SENSIBILISATION SCOLAIRES ET GRAND PUBLIC

Le Syndicat connaît un grand succès concernant ses visites guidées dans le marais. Il reçoit énormément de demandes pour des sorties scolaires (primaire, collègue et lycée), conduites le plus souvent par Arielle, notre animatrice. Des visites pour le grand public sont également réalisées certains samedis matin. Régulièrement des services civiques ou stagiaires permettent de mettre en place des animations complémentaires sur des thématiques plus spécifiques ou faire des permanences au chalet d'accueil (plus d'info en p.11)

Chiffres 2024 Adultes ou scolaires emmenés spécifiquement en visites guidées au cœur du marais par nos animateurs (hors chalet d'accueil)

323 Personnes

De plus, lors de la journée mondiale de l'eau, le 22 mars 2024, le Syndicat et ses partenaires (GBM, chambre d'agriculture du Doubs et la FREDON) ont proposé une journée à la salle des fêtes de Saône pour sensibiliser des écoles et le grand public aux enjeux liés à l'eau et la biodiversité. Le Syndicat s'est également exporté avec un stand à Terre de JIM à Mamirolle ou encore à la Fête des solutions à Flangebouche en septembre 2024 afin de sensibiliser un maximum de personnes.

RENOUVELLEMENT DES AMÉNAGEMENTS ET ENTRETIEN DES SENTIERS

Cet hiver et ce printemps, le marais s'est refait une beauté. Christophe, aidé des stagiaires équipés de brosses, a nettoyé les platelages. Suite à des dégradations, des panneaux d'interprétation ont de nouveau été installés dans le marais de Saône. Ils permettent de mieux comprendre le fonctionnement de cet écosystème remarquable.

AMÉLIORATION DES SENTIERS DE DECOUVERTES

De 2025 à 2027, 3 phases d'investissement seront lancées pour améliorer l'expérience des visiteurs, l'appropriation du site et la pédagogie sur les enjeux présents (ressource en eau, biodiversité, culture et patrimoine...). Le livret et l'application numérique accompagnant vos visites seront actualisés. Ces projets sont en lien avec les services du Département, en charge des Espaces Naturels Sensibles.
Afin de compléter la stratégie de valorisation et de communication, le Syndicat continuera l'enquête lancée à l'été 2024. Cette enquête, remise sur place aux visiteurs est disponible en ligne ! Pour y répondre, rendez-vous sur notre site internet (maraisdesaone.fr).

3, 2, 1... BONDISSEZ DANS LE MARAIS !

L'été 2024 a fait vibrer le marais à travers une série de 5 animations nature proposées sur la boucle de l'eau.

DES ANIMATIONS NATURE POUR DÉCOUVRIR LES TRÉSORS DU MARAIS

La découverte de la biodiversité du marais et de son fonctionnement hydraulique à travers l'observation, l'écoute, l'expérience et la créativité ! Petits et grands ont pu s'adonner à diverses activités : approche sensorielle de la nature, création d'une œuvre collective, expérience concrète sur la circulation de l'eau... Des visites participatives et actives qui ont permis aux participants de s'approprier les thèmes abordés.

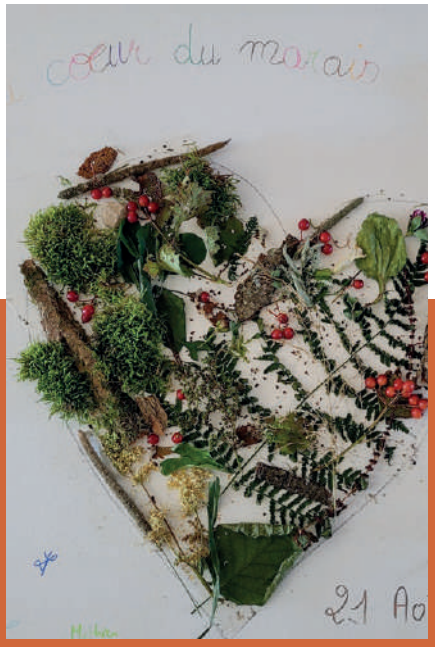

De belles planches de land'art ont été réalisées durant les animations estivales. Merci aux participants, vos créations habillent désormais les murs de nos bureaux.

LE CHALET D'ACCUEIL A RÉOUVERT SES PORTES

Les mois de juillet et août ont donné vie au chalet d'accueil situé au départ des sentiers du marais de Saône, pour le plus grand bonheur des visiteurs ! Chaque mercredi (et quelques samedis), le chalet d'accueil a repris vie ! Renseigner sur les parcours, donner des informations essentielles sur le marais, et, pour les plus curieux, il suffisait de franchir le seuil du chalet pour découvrir la petite exposition qui valorise la biodiversité rencontrée dans le marais, et la magnifique maquette sur le fonctionnement du système karstique, réalisée par l'ENIL.

MARION, ANIMATRICE NATURE STAGIAIRE

LE POINT DE VUE DE L'EXPERT

Chacun a sa propre façon de s'approprier un sujet. Certains feront appel à l'affectif, d'autres au sensoriel. Les uns préféreront une approche scientifique quand les autres seront plus réceptifs à l'approche artistique.... Une bonne animation, c'est un peu de tout ça, pour que tout le monde se sente impliqué !

« Observation, écoute, expérience et créativité ! Petits et grands ont pu s'adonner à diverses activités »

Au total, plus de 40 personnes ont parcouru la Boucle de l'eau avec Marion pour découvrir notre ressource et bien commun qu'est le marais de Saône. Et c'est un carton plein ! L'enquête de satisfaction témoigne de l'engouement du public pour la découverte du marais de Saône, les activités proposées ont été fortement appréciées. Nous espérons désormais pouvoir reconduire ce programme durant chaque saison estivale.

Excellence Marais
Eau & Biodiversité

Allier protection et valorisation
Le label « Excellence Marais »

Le Syndicat a, parmi les missions inscrites au plan de gestion 2021-2030, la sensibilisation et l'implication de la population et des différents acteurs locaux dans la conservation du site et des ressources.

A ce titre, il a vocation à développer un accompagnement et un appui aux collectivités et aux différents partenaires (dont entreprises, exploitations agricoles et forestières, offices du tourisme, organismes consulaires, etc.). L'objectif est de poursuivre la concertation, la sensibilisation et la formation dans le but de favoriser l'exercice d'activités de production agricole, sylvicole, piscicole, artisanale éco-responsables et raisonnées, compatibles avec la protection des ressources.

Ainsi, le comité syndical du 9 octobre 2024, a choisi de mettre en place une marque de territoire avec un label nommé « Excellence marais » concernant les 14 communes du Syndicat. Ce label sera attribué durant l'année 2025, et les années suivantes, aux candidats (entreprises, agriculteurs, collectivités...) par un comité d'attribution sur la base de critères en lien avec la biodiversité et la ressource en eau. Il permettra de créer une dynamique locale, de récompenser et mettre en lumière les acteurs réalisant des actions positives, tout en rappelant les atouts de notre territoire remarquable. Afin d'obtenir plus d'informations ou candidater, n'hésitez pas à contacter le Syndicat.

Syndicat Mixte Marais de Saône Bassin versant de la source d'Arcier

SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAÔNE ET DU BASSIN VERSANT DE LA SOURCE D'ARCIER

POUR NOUS ÉCRIRE OU NOUS RENCONTRER

1, rue de l'École – 25660 La Vèze
Ouverture de nos locaux : le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le jeudi de 13h30 à 18h.
Permanence au chalet d'accueil de Saône (proche gymnase) à venir durant l'été.
Tel : 03 81 55 48 75
Mail : contact@maraisdesaone.fr
Site internet : maraisdesaone.fr

Retrouvez-nous sur :

LES 14 COMMUNES OÙ NOUS SOMMES COMPÉTENTS
(territoire de 175 km², 800 ha de zones humides et 80 km de cours d'eau) :

Communes sur GBM : Chalèze, Fontain, Gennes, La Chevillotte, Le Gratteris, La Vèze, Mamirolle, Montfaucon, Morre, Nancray, Saône et Vaire

Communes sur CCPHD : Bouclans et Naisey-les-Granges

Si vous constatez une pollution ou un acte de malveillance qui pourrait nuire à la qualité des eaux, vous devez contacter le maire de votre commune, la gendarmerie ou directement la Commission de suivi de la source d'Arcier.

N° D'URGENCE 24/24H :
03 81 61 51 54